

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N°AR 20 23 1569 CC

MESURE DE POLICE

OBJET

ADRESSE (S)

*Parking Trinité
Sortie rue Tour Carree
interdite.*

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police municipale

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants et les articles L2213-1 et suivants,

VU le code pénal, notamment l'article R.610-5,

VU le Code de la route, notamment les articles R412-6 à R 413-17 et R 412-49 0 R 417-7, et R 417-10,

Vu l'arrêté n° AR_2022_3724_CC du 12 octobre 2022 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,

CONSIDERANT le risque

CONSIDERANT l'urgence à prendre les mesures permettant de circonscrire ce risque,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} – Il est prescrit les mesures suivantes à compter du *16 avril 2023*
Sortie parking rue Tour Carree interdite pendant
le défilé du Carnaval prévu de manière indicative
entre 16 et 17h30

ARTICLE 2 – Les mesures visées à l'article 1^{er} s'appliqueront jusqu'à la fin du risque

ARTICLE 3 – Le cas échéant, les véhicules en infraction au présent arrêté sont enlevés et mis en fourrière aux risques et périls des contrevenants.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :
- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e)

Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application Informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 17/04/2023

ID : 050-200056844-20230416-AR_2023_1569_CC-AR

SLO

ARTICLE 5 - Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cherbourg-en-Cotentin,

Le 16.04.2023

Pour le Maire empêché, par délégation,

le Maire Adjoint,

Prénom Nom

Patrice MARTIN



[Handwritten signature]